



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11

Numéro de la demande : 2015-2708
Demande : Nouvelles étiquettes de produit – Nouveaux organismes nuisibles
Produit : BioSafe Weed Control RTU
Numéro d'homologation : 32411
Matière active : Sel d'ammonium d'acides gras
Numéro de document de l'ARLA : 2655910

But de la demande

La présente demande a pour objet l'homologation d'une nouvelle préparation commerciale à usage domestique, le BioSafe Weed Control RTU, contenant du sel d'ammonium d'acides gras, pour utilisation comme herbicide prêt-à-l'emploi.

Évaluation des propriétés chimiques

L'herbicide se présente sous forme de solution contenant du sel d'ammonium d'acides gras à une concentration nominale de 5 %. Cette préparation commerciale possède une densité de 0,997 g/mL et un pH de 7 à 8. Les données de caractérisation chimique requises du produit BioSafe Weed Control RTU ont été fournies, examinées et jugées acceptables.

Évaluation des effets sur la santé

Aucune évaluation des effets sur la santé de l'exposition aux résidus dans les aliments n'est requise pour la présente demande.

Le produit BioSafe Weed Control RTU présente une faible toxicité aiguë par les voies orale, cutanée et par inhalation. Il cause une irritation légère à modérée pour la peau, est modérément irritant pour les yeux et n'est pas un sensibilisant cutané.

L'exposition en milieu résidentiel découlant de l'utilisation du produit BioSafe Weed Control RTU sur les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges ne devrait pas soulever de préoccupation. Compte tenu de la faible toxicité de cette préparation commerciale et des mises en garde sur l'étiquette, le risque découlant de l'exposition en milieu résidentiel n'est pas préoccupant.

Bien que la préparation commerciale ne soit pas appliquée à proximité de plans ou de cours d'eau ni directement dans l'eau, une exposition par l'eau potable demeure possible en raison des eaux de ruissellement qui pourraient provenir des sites traités. L'exposition au sel d'ammonium

d'acides gras et ses sous-produits dans l'eau potable devrait être minime. De plus, la toxicité du sel d'ammonium d'acides gras et ses ions est faible. En conséquence, le risque en raison de l'exposition par l'eau potable n'est pas préoccupant.

Limite maximale de résidus

Dans le cadre de l'évaluation effectuée en vue de l'éventuelle homologation d'un pesticide, Santé Canada doit s'assurer que la consommation de la quantité maximale de résidus susceptible de rester sur un aliment lorsque le pesticide en question est utilisé conformément au mode d'emploi de l'étiquette ne présente pas de risque pour la santé humaine. Cette quantité maximale de résidus prévue est alors fixée comme limite maximale de résidus aux termes de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et aux fins des dispositions en matière de falsification de la *Loi sur les aliments et drogues*. Santé Canada fixe les limites maximales de résidus en se fondant sur des données scientifiques afin de s'assurer que les aliments offerts au Canada sont sûrs.

Les risques alimentaires liés à la consommation d'aliments et d'eau potable ne sont pas préoccupants, car l'utilisation proposée de l'herbicide BioSafe Weed Control RTU ne vise pas les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. En conséquence, il n'est pas nécessaire de fixer une limite maximale de résidus pour le sel d'ammonium d'acides gras en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Évaluation des effets sur l'environnement

L'utilisation de l'herbicide Weed Control RTU contenant du sel d'ammonium d'acides gras ne devrait pas augmenter l'exposition de l'environnement associée à d'autres sels de savon à base d'acides gras autorisés. Par conséquent, aucun risque préoccupant n'est à prévoir. Les préoccupations sur le plan environnemental sont atténuées par des mentions adéquates sur l'étiquette du produit.

Évaluation de la valeur

Le produit BioSafe Weed Control RTU est un herbicide non classique qui offre une solution de rechange pour la lutte antiparasitaire dans les endroits désignés sur l'étiquette, tout particulièrement lorsque l'utilisation d'herbicides classiques n'est pas souhaitable.

Les renseignements soumis sur la valeur montrent que le produit BioSafe Weed Control RTU appliqué sans dilution peut réprimer ou supprimer les mauvaises herbes comme la digitale, l'amarante à racine rouge, l'amarante, le mollugo-verticillé et les hépatiques. Les renseignements sur la valeur soumis comprenaient des données issues de deux essais en conditions réelles et trois essais en serre menés aux États-Unis pendant quatre ans.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements mis à sa disposition et les a jugés suffisants pour justifier l'homologation du BioSafe Weed Control RTU.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Références
2558242	2015, PART 5 - Exposure 5.2-AXXE, DACO: 5.2
2545933	2007, Value of Emery AE7005 Concentrate, OK State USDA study, DACO: 10.2.3.3(B) and 10.3.2.
2575946	2010, Outside study, AXXE (Racer) for liverwort control, IR-4, DACO: 10.2.3.3(B) and 10.3.2.
2575947	2011, Outside study, AXXE (Racer) for liverwort control, IR-4, DACO: 10.2.3.3(B) and 10.3.2.
2575948	2011, Outside study, AXXE (Racer) for liverwort control, IR-4, DACO: 10.2.3.3(B) and 10.3.2.

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.